



CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

Bénéficiez d'une aide de 1500€ du fonds de solidarité pour les TPE au titre de la crise COVID19
Accédez au formulaire <https://www.portail-gouv.info/>
STOP 36034

Attention! ARNAQUE

Informations Coronavirus Aide exceptionnelle de 1500€

Vous souhaitez déposer une demande d'aide exceptionnelle de 1500 € du Fonds de solidarité pour les TPE au titre de la crise sanitaire COVID 19 ? L'activité de votre entreprise est-elle impactée par la crise sanitaire COVID-19 ?

La procédure d'aide s'applique aux commerçants, artisans, professions libérales et autres agents économiques, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, association, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris micro-entrepreneurs).

En complétant le formulaire spécifique sécurisée en ligne accessible en cliquant sur le lien ci-dessous. Dès l'envoi du formulaire complété par vos soins, le service compétent traitera votre demande sous 72 heures, et vous recevrez votre règlement.

Attention : une seule demande par entreprise (code SIREN) sera acceptée. Afin de compléter le formulaire, nous vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam.

CLIQUEZ POUR ACCÉDER AU FORMULAIRE

Bonjour,

Nous tenons à attirer votre attention, et à vous **mettre en garde sur le phénomène suivant** :

Une **campagne d'hameçonnage par SMS** promettant aux **TPE le versement de l'aide de 1 500 €** du fonds de solidarité.

Pour en bénéficier, le SMS indique qu'il faut se rendre sur le site du **portail-gouv.info** et remplir un formulaire. **Il s'agit en réalité, d'une arnaque destinée à "voler vos informations d'identité"** indique le site gouvernemental **cybermalveillance.gouv.fr**.

Que faire si vous avez reçu ce sms ?

Si vous avez reçu ce SMS, ne répondez pas, ne cliquez pas sur le lien et signalez-le à la **plateforme de lutte contre les spams vocaux et SMS**. Pour cela, il vous suffit de transférer (ou copier-coller) le SMS au **33 700**. Pour faciliter le traitement du message, il est conseillé de n'ajouter aucun commentaire. Vous recevrez alors un message du 33 700. Vous devrez renvoyer le numéro de téléphone qui vous a envoyé le SMS indésirable. Un dernier message du 33 700 vous informera que le signalement est terminé.

L'envoi est gratuit pour les clients Bouygues Telecom, Euro-Information Telecom (NRJ Mobile, Crédit Mutuel mobile, CIC mobile, Cofidis Mobile, Auchan Telecom), Orange et SFR. Pour les autres opérateurs, l'envoi peut s'effectuer au prix d'un SMS normal.

Comment bénéficier de la prime de 1 500 € ?

Si vous avez droit à la prime de 1 500 € maximum du fonds de solidarité, vous pouvez effectuer votre demande via votre espace particulier (et non l'espace professionnel) sur le site des **impôts impots.gouv.fr**.

Nous restons, comme toujours, à votre entière disposition pour tout élément complémentaire.

Bien à vous,

Didier ROSTAING
Expert-Comptable & Commissaire Aux Comptes